

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 31 MAI 2016****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 31 mai 2016*

Aujourd'hui, à dix-huit heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 94 Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.